

# Chapitre 18

## Marocains de France à la croisée des chemins

Thomas Lacroix

### Introduction

*Cela fait vingt ans que j'ai quitté mon pays. Parfois on me demande ce que je pense de cet exil mais je refuse ce mot. Je ne suis pas exilée. On ne m'a pas forcée, je n'ai pas été poussée par les circonstances.*

*(Leila Slimani, Le parfum des fleurs de la nuit, 2021, Stock)*

Près de 30 ans après Tahar Benjelloun, Leila Slimani fut, en 2016, la seconde auteure marocaine à recevoir le prix Goncourt. La romancière nous livre une expérience de sa propre migration comme celle d'un passage fluide d'un espace familial à un autre. Cette expérience de la migration est aujourd'hui partagée par une partie des immigrants marocains issus d'un monde urbain et éduqué. Dans leur écriture de la migration, un monde sépare les deux auteurs : Tahar Benjelloun se faisait l'écho des souffrances de l'immigration de travailleurs peu qualifiés (cf. Hospitalité française, la Réclusion solitaire). Tandis que ce dernier prenait la plume pour embrasser la condition immigrée dans son ensemble, Leila Slimani préfère s'exprimer à la première personne. Aujourd'hui, le prolétariat migratoire n'a pas disparu, mais il est moins constitué de ces anciens fermiers devenus ouvriers que des brûleurs de frontières, mineurs non accompagnés ou encore de personnes destituées de leur droit au séjour. Cette population coexiste aujourd'hui avec une immigration naviguant sans contraintes par-delà les frontières, les marchés du travail et les univers culturels. Cette mise en regard de ces deux écrivains nous dit quelque chose de la migration marocaine en France et de son devenir. Elle ne se raconte plus de la même façon, elle est entrée dans un nouvel âge caractérisé par l'hétérogénéité des expériences migratoires. Le changement des points de vue littéraires renvoie en filigrane à l'individualisation des vécus migratoires.

Cette migration poursuit sa transformation sous les effets conjugués d'une mutation des flux migratoires et de son adaptation dans la société d'accueil. Pour la première fois, la part de l'immigration estudiantine est équivalente à celle de l'immigration familiale. Dans les années 1980, on avait vu l'immigration ouvrière devenir une immigration essentiellement familiale. On l'observe aujourd'hui devenir une migration de personnes qualifiées. Ce changement suit en cela l'évolution de la société marocaine et de ses phases de développement : l'élévation du niveau de qualification, la mutation du tissu productif avec une diminution du poids relatif de l'agriculture au profit du secteur des services... La transformation des flux de départ répond donc au modèle de la théorie transitionnelle des migrations (de Haas 2010). Mais ce modèle prévoit également une diminution du volume des migrations, ce que, pour l'instant, la réalité dément.

Ces changements sont trop récents pour affecter les structures sociales et professionnelles de la population résidant en France. Celle-ci reste profondément marquée par son passé d'immigration ouvrière. Elle a payé, à ce titre, un lourd tribut pendant la pandémie : la surreprésentation des travailleurs essentiels dits « de première ligne », de l'emploi salarié, mais aussi les conditions de logement et d'accès aux services de santé sont autant de facteurs qui expliquent la surmortalité enregistrée (+54% comparée à la population de nationalité française).

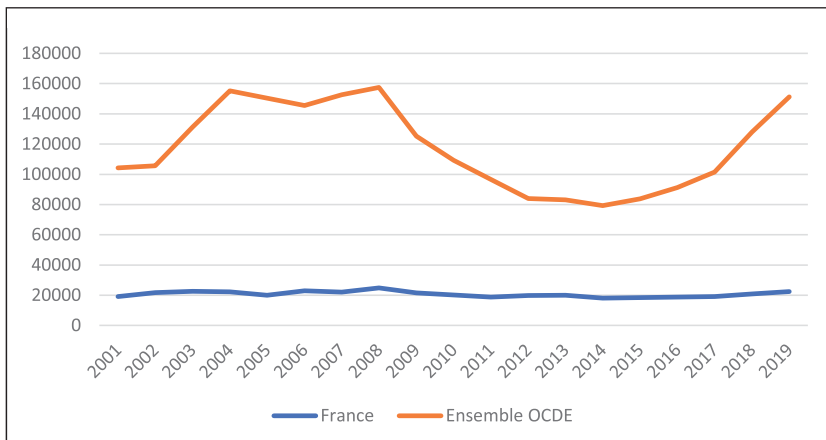
La communauté marocaine en France se trouve donc à la croisée des chemins, entre son passé ouvrier et une mobilité sociale inexorable mais incomplète. Ce chapitre examine l'ensemble de ces mutations en cours et les tensions sociales qu'elles génèrent. Après un examen statistique et cartographique des arrivées et de la structuration de la population marocaine en France, nous aborderons plus en détail les dynamiques sociales, politiques et culturelles qui travaillent cette population et ses relations avec les sociétés françaises et marocaines.

## 1. Immigration marocaine en France : un examen statistique et cartographique

### *Flux d'arrivée : le regroupement familial n'est plus le premier motif d'entrée*

Les flux d'émigration marocaine vers les pays de l'OCDE ont fortement varié au cours de la décennie. Cette variabilité est largement due à la fluctuation de la situation économique en Espagne qui s'est fortement dégradée lors de la crise économique de 2009 et n'a retrouvé son volume global qu'une décennie plus tard. Par contraste, les flux vers la France sont restés relativement stables, de l'ordre de 20.000 personnes par an. Après une légère baisse au cours de la période 2014-2016 (-10%), les flux ont retrouvé leur niveau précédent en 2017-2018.

**Figure 1 : Flux d'immigration des Marocains vers la France et l'OCDE (2001-2019)**



Source : OCDE, International Migration Database, 2021

La France est aujourd'hui le second pays de destination des Marocains (derrière l'Espagne). En 2019, 34.929<sup>1</sup> titres de premiers séjours ont été délivrés, soit 9% de plus qu'en 2018 (32.054). Ce nombre de titres fait des Marocains le premier groupe étranger à venir s'installer en France, devant les Algériens. Cette vivacité du lien migratoire entre les deux pays se lit également à travers le nombre de visas de long séjour délivrés : 343.262, soit le 3<sup>e</sup> le plus important derrière les Chinois et les Russes<sup>2</sup>.

**Tableau 1 : Titre de séjour par motif de délivrance**

Motif de délivrance	2015	2018	2019
Économique	2301	4833	6804
Étudiant	8231	11282	12500
Familial	14881	14635	14249
Admission exceptionnelle au séjour	2371	2604	2669

Source : AGDREF-DSED

Derrière cette constance de l'immigration marocaine se cache en fait une mutation d'envergure qui a marqué ces dernières années. Alors que l'immigration familiale a été, de loin, le motif principal d'admission pendant les années 2000 (la moitié des admissions en 2015), celle-ci cède le pas au profit d'une immigration qualifiée, qu'elle soit estudiantine ou professionnelle. L'immigration familiale représente en 2019 un peu plus d'un tiers des admissions, mais sa part est en diminution régulière depuis 2015. A l'inverse, le nombre d'étudiants admis est en progression de 10% par rapport à 2018, et de 40% pour les travailleurs. L'augmentation de cette dernière catégorie est à mettre au crédit de la mise en place du passeport talent (2016, élargi en 2018). Celui-ci est réservé aux travailleurs hautement qualifiés, créateurs d'entreprise ou chercheurs. On est donc loin du profil des ouvriers non qualifiés qui a caractérisé l'immigration marocaine dans les années 1960-1980.

Un autre indicateur du dynamisme migratoire des Marocains en France est celui des expulsions. Le refoulement à la frontière a concerné 4378 personnes en 2019 (contre 4206 en 2018). De même, 9224 « obligations à quitter le territoire » ont été prononcées (et 1561 effectivement exécutées). Dans les deux cas, les Marocains constituent le premier groupe concerné. Mais il faut mettre ces chiffres en regard avec ceux, exposés ci-dessus, des titres d'entrée et de séjour accordés : l'immigration irrégulière représente une petite proportion de l'immigration marocaine.

Il faut également les mettre en regard avec l'autre bout de la chaîne du processus migratoire, à savoir l'intégration dans le pays d'accueil. Les Marocains sont les premiers signataires du contrat d'intégration républicaine avec près de 12.000

<sup>1</sup> Source : Agdref-DSED.

<sup>2</sup> A l'heure où cet article est écrit, les chiffres détaillés par nationalité ne sont pas encore disponibles pour 2020. Il faut toutefois noter que cette année-là, le volume global des visas délivrés est en diminution de près de 80% par rapport à l'année 2019 (712.317 contre 3.534.999). L'année 2020, exceptionnelle à plus d'un titre, soutient difficilement la comparaison avec les années précédentes. Son analyse ne permet pas de dégager les tendances de fonds.

personnes concernées (soit 11,1% du nombre total de signataires). Ce contrat manifeste une volonté d'installation durable dans le pays, ouvrant notamment à des formations linguistiques. Il marque une étape qui précède la procédure de naturalisation. Cette dernière concerne 9.818 personnes en 2019. Ce chiffre est toutefois en forte baisse par rapport à 2018 (15.390) et 2017 (16.687). Les motifs de cette baisse restent encore à dénouer. Il reste à voir si elle se confirme dans les années à venir. Si c'est le cas, on peut penser que la mutation des flux d'immigration s'accompagne d'un changement dans leur temporalité : en se professionnalisant, l'immigration marocaine deviendrait-elle plus temporaire ? Les travaux montrent en effet que les migrations qualifiées sont très mobiles, cherchant à tirer profit d'un marché du travail internationalisé et rendu accessible par les technologies de la communication. Les ingénieurs marocains, par exemple, sont en circulation constante entre le Maroc, le pays où ils ont été diplômés et le (ou les) pays d'embauche (Cardona Gil, Jamid, et Gardelle, 2016).

L'ouverture consentie à l'immigration professionnelle reste cependant tributaire du bon vouloir des politiques. A l'heure où les candidats à la présidentielle française se montrent dans l'ensemble hostiles à toute forme d'immigration (y compris estudiantine), cette question demeure ouverte. En attendant, le ton général, à droite comme à gauche, est celui du contrôle et de la fermeture, condamnant pour les années à venir toute une population en situation irrégulière à la précarité sociale et économique. C'est le cas des mineurs non accompagnés. Un récent rapport permet de préciser leur profil (Le Clève et Peyroux, 2018). Dans un entretien, l'un des auteurs présente leur origine et trajectoire particulière (Cheval et Peyroux, 2019) :

*De façon schématique, 40 % viennent de familles avec des difficultés financières ; 40 % de familles dans lesquelles il y a eu des divorces, des séparations ou de la violence ; 10 % sont des enfants des rues ; 10 % sont de classe moyenne. Ils viennent surtout de Tanger, Fès et un peu de Casablanca. La migration est pour eux une manière de régler des problèmes familiaux et de trouver une solution à une spirale d'échec. Pour vous donner un « profil type », il s'agit souvent de mineurs dont la mère quitte le milieu rural pour travailler en ville. Si on prend le cas de Tanger, qui est en quelque sorte devenue l'atelier de l'Espagne en matière de confection, 80.000 personnes travaillent dans ce secteur. Ce sont souvent des femmes payées un peu moins de 1,50 € de l'heure, qui subissent des cadences infernales en travaillant plus de douze heures par jour, et pour elles, le choc campagne/ville, dans un pays qui reste très conservateur, est violent. Ces départs donnent des situations de divorce, de remariage et de recompositions familiales avec des phénomènes de rejet des enfants. Progressivement, ils se déscolarisent, commencent un peu à consommer, et, influencés par les récits des pairs, décident de partir. Et c'est au cours de leur migration qu'ils vont se retrouver dans des histoires de consommation et d'abus sexuels. Souvent, ils passent par deux enclaves (Melilla et Ceuta) pour atteindre l'Espagne et être pris en charge là-bas par l'Aide sociale à l'enfance. La majorité reste en Espagne et une partie d'entre eux, une fois leur titre de séjour obtenu, continue sa*

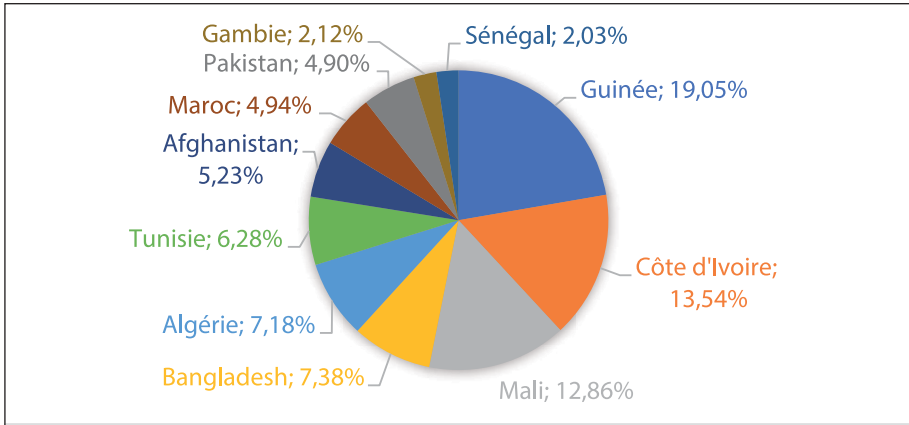
*route partout en Europe. (...). Il est difficile de tout savoir bien sûr, mais nous avons pu mettre à jour que dans chaque ville ils vont rencontrer d'autres compatriotes, qu'ils ont déjà contactés par les réseaux sociaux, souvent des gens de leurs quartiers, qui sont eux-mêmes en lien avec les organisations criminelles locales. Et ils vont être utilisés de manière très temporaire, pour du vol de portable, par exemple. Ce groupe qui est installé depuis un an et demi va coacher ces mineurs, leur dire où dormir, ce qu'ils doivent faire. Autre spécificité, ils sont dans une sorte d'hypermobilité. Certains mineurs sont passés par quinze ou seize villes européennes en moins de trois ans. À la Goutte d'or, en un an et demi, on compte qu'à peu près trois cents de ces mineurs sont passés. Certains sont restés une semaine, d'autres sont restés trois mois, d'autres sont encore là. Et la difficulté est qu'il ne s'agit pas véritablement de réseaux. Suivant les villes, il y a des différences. C'est-à-dire qu'à Montpellier, par exemple, ils sont davantage tenus. Dans d'autres villes en Europe, comme à Francfort ou à Hambourg, ils alimentent des points de deal. Chaque ville a ses spécificités.*

Cette population a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Depuis 2018, une collaboration entre la police française et les autorités marocaines associe les autorités consulaires dans le processus d'identification des personnes interpellées. En 2018 et 2019, l'équipe consulaire a mené 817 entretiens, conduisant à l'identification de 159 individus, dont 138 adultes et à l'expulsion de 23 Marocains. Depuis la fin de la pandémie, les autorités cherchent à renforcer cette collaboration. En décembre 2020, Paris et Rabat signent un accord sur les mineurs isolés<sup>3</sup>. Une circulaire est adoptée par le gouvernement français le 8 février 2021. En Juin, le Roi Mohammed VI appelle à un règlement « définitif » de la question en enjoignant les autorités d'accélérer les procédures de reconnaissance et de réception des mineurs interpellés en Europe. En septembre de la même année, le Sénat publie un rapport d'information sur les migrants mineurs non accompagnés<sup>4</sup>. Il est encore tôt pour évaluer les effets de ces annonces politiques. La fermeture des frontières pendant la pandémie empêche de connaître la part jouée par la mise en œuvre de ces mesures dans l'évolution des flux. Toutefois, on observe que, si le nombre global de mineurs admis dans le système d'accueil a fortement diminué (passant de 16.760 en 2019 à 9524 en 2020), celui des jeunes marocains est resté stable. Cette nationalité demeure néanmoins minoritaire.

Cet examen des flux d'entrée a mis en évidence la nouvelle structure segmentée des flux migratoires, entre immigration professionnelle d'un côté, familiale et de jeunes (mineurs) non qualifiés d'autre part. Nous allons voir à présent si cette mutation affecte la géographie de l'installation en France.

<sup>3</sup> <https://www.infomigrants.net/fr/post/28965/la-france-et-le-maroc-signent-un-accord-pour-faciliter-le-retour-des-mineurs-isoles>

<sup>4</sup> <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-854-notice.html>

**Figure 2 : Principaux pays d'origine des MNA ayant intégré le dispositif en 2020**

Source : Mission MNA du ministère de la Justice, rapport annuel d'activité, 2020

### ***Géographie de la présence marocaine : consolidation des bassins historiques et émergence de nouvelles régions d'implantation***

En 2018, on dénombrait 480.000 Marocains résidant en France. Ce chiffre recouvre l'ensemble des personnes de nationalité marocaine uniquement. Si l'on inclut les personnes qui ont acquis la nationalité française, leur nombre atteint les 781.000<sup>5</sup>. Les cartes ci-dessous donnent un aperçu de la distribution de cette population au niveau national (Figures 3 et 4).

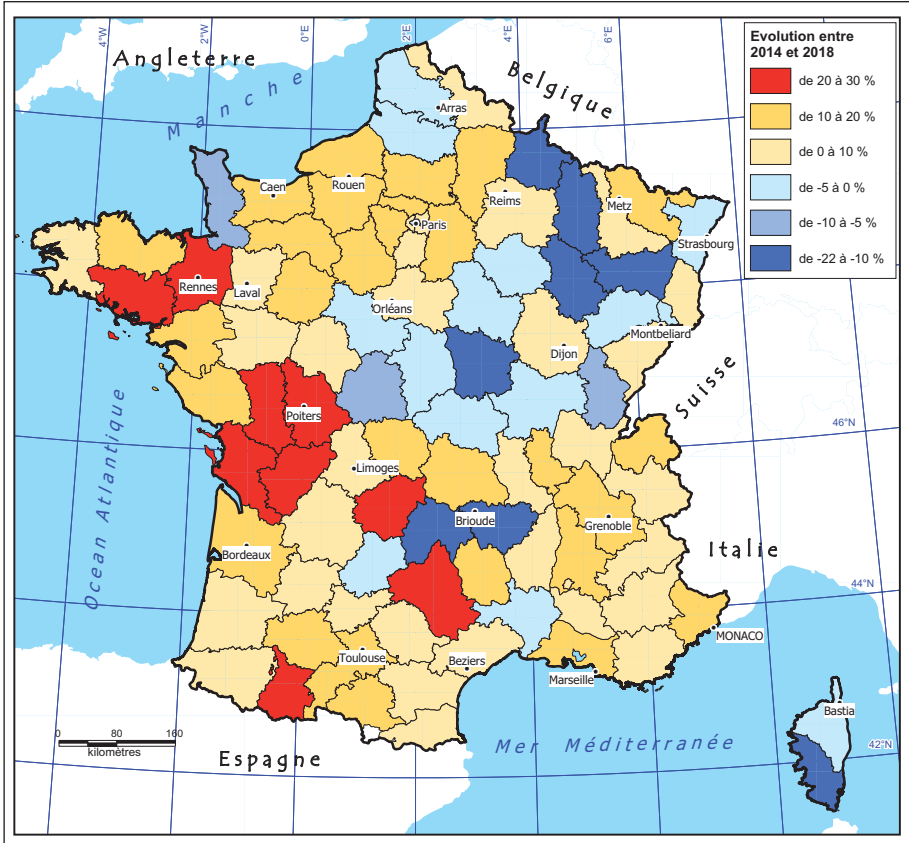
Cette géographie est d'abord caractérisée par sa permanence. La région parisienne, le département du Nord, la Méditerranée (Hérault, Bouche du Rhône, Gard), le département de l'Alsace et la région Lyon-Grenoble sont les quatre zones d'implantation historique et restent celles qui abritent l'essentiel de la population. La région parisienne compte près d'un tiers des Marocains vivant dans le pays, avec la Seine St Denis comme premier département d'implantation (33.600 personnes). Le département de l'Alsace à l'Est et l'axe de la Garonne dans le Sud-Ouest sont des régions d'implantation secondaire.

Toutefois, cette géographie évolue lentement avec une diffusion sur l'ensemble du territoire. On observe notamment l'émergence de nouvelles régions d'installation : l'axe de la Garonne (Bordeaux-Toulouse) au sud-ouest et le quart Nord-Ouest entre Paris et la Normandie (Rouen et sa région).

La carte de la figure 4 confirme une redistribution vers l'Ouest en cours depuis une dizaine d'années (déjà notée dans l'édition précédente des Marocains de l'Extérieur). On observe trois tendances. Tout d'abord, des bassins historiques, seule la région lyonnaise et grenobloise reste dynamique tandis que les autres stagnent, voire sont en déclin (Gard, Haut Rhin).

<sup>5</sup> Source : INSEE, RP 2018.

Figure 3 : Répartition des personnes de nationalité marocaine résidant en France

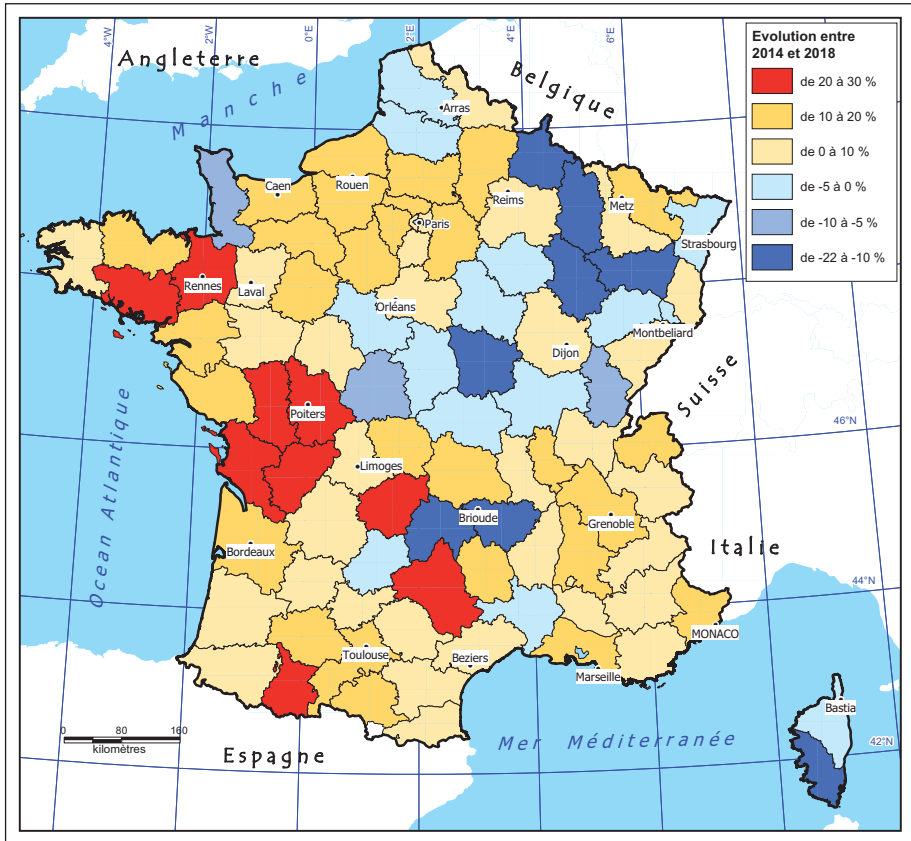


Source : INSEE, RP 2018

La seconde tendance est celle du développement des nouveaux axes d'implantation. L'axe secondaire Bordeaux-Toulouse est le résultat de cette nouvelle distribution. On y observe une augmentation soutenue de la population (entre 10 et 20% sur la période, et même près de 25% dans les Hautes Pyrénées). Une autre constante est celle du quart Nord-Ouest (Normandie, bassin de la Seine) qui connaît des taux de croissance du même ordre. Ces deux zones bénéficient d'un fort dynamisme économique, d'un faible taux de chômage, grâce à la présence de pôles industriels importants (Toulouse, Rouen, bassin de la Seine).

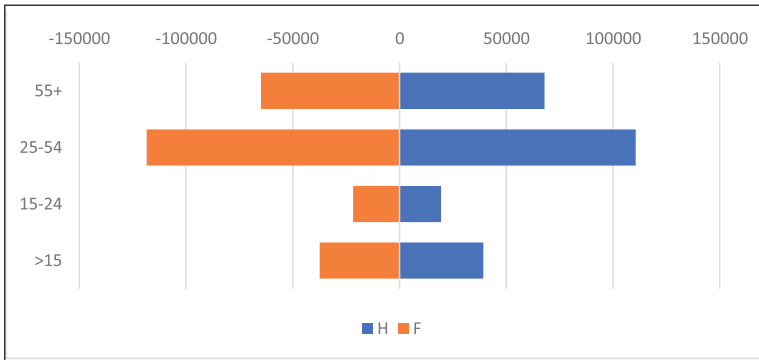
La troisième tendance est celle de l'émergence d'un « front pionnier » dans le grand Ouest, où la présence marocaine était très faible mais en très forte augmentation. Toutefois, au sein de l'arc grand Ouest, ce ne sont pas tout à fait les mêmes régions qui sont concernées. Tandis que sur la période 2008-2014, les plus fortes augmentations s'observent en Bretagne, c'est davantage la région Poitou Charente qui est concernée depuis 2014 (avec toutefois des augmentations toujours notables en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan).

**Figure 4 : Evolution de la distribution spatiale des Marocains en France 2014-2018**



Source : INSEE, RP 2014-2018

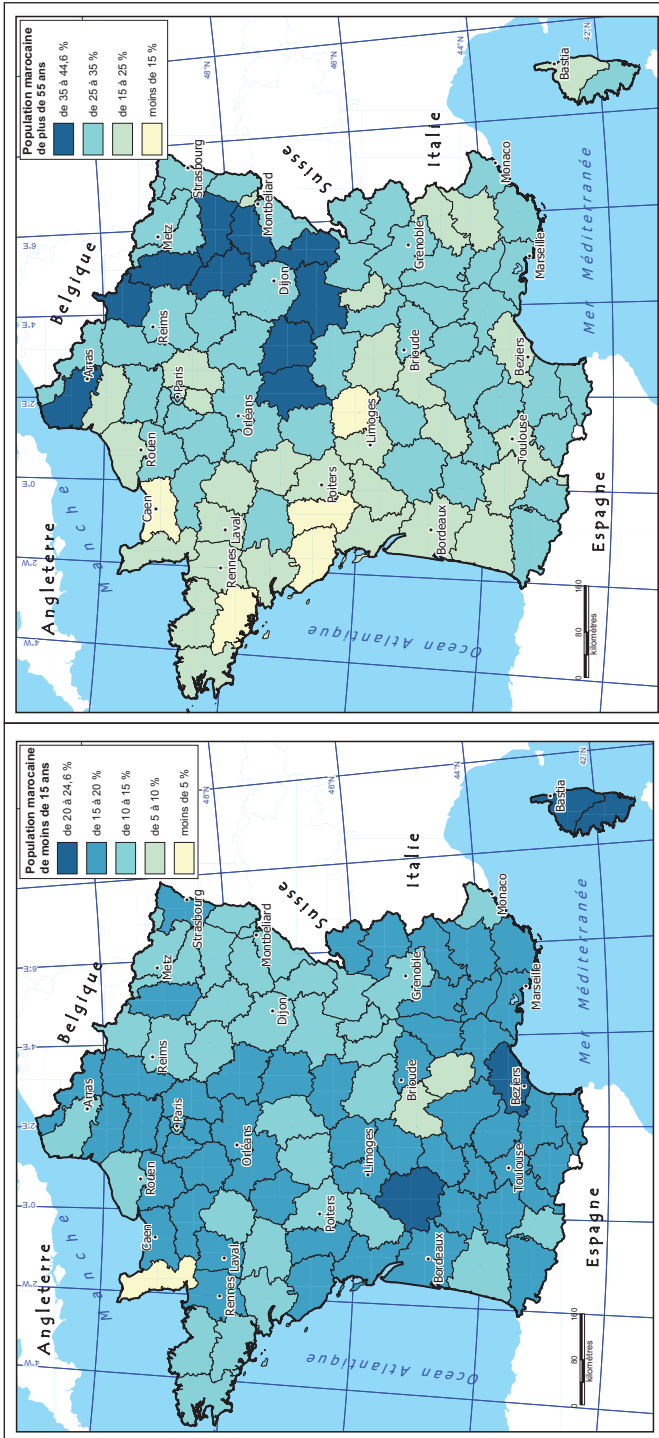
**Figure 5 : Pyramide des âges des personnes de nationalité marocaine**



Source : INSEE, RP 2018



Figure 6 : Distribution des Marocains de plus de 55 ans et de moins de 15 ans

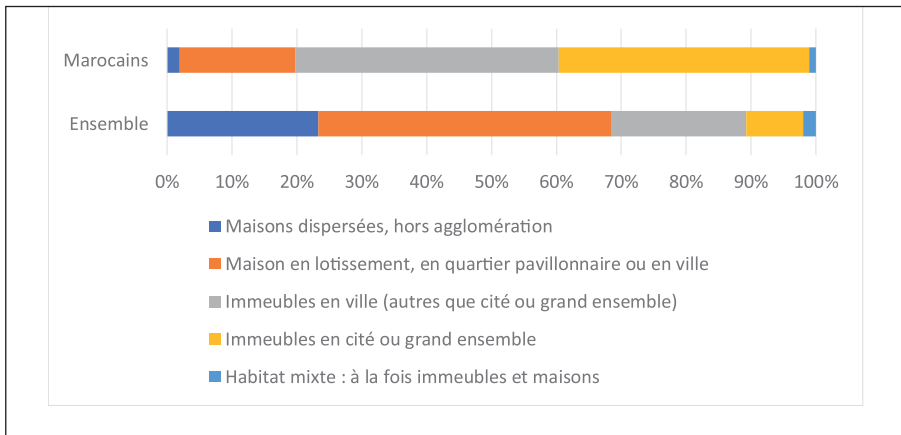


Source : INSEE, RP 2018

Cette redistribution se retrouve également lorsque l'on regarde la structure régionale par âge. Les Marocains résidant en France présentent une pyramide des âges caractéristique des migrations anciennes. La classe des 25-54 ans, en âge de travailler, reste la plus importante (près de 50% du total), mais les plus de 55 ans constituent le second groupe le plus représenté (28%).

Si l'on porte le regard sur la distribution géographique des deux extrêmes (les plus de 55 ans et les moins de 15 ans), on retrouve la même dynamique de redistribution spatiale.

**Figure 7 : Type d'habitat (2020)**



Source : INSEE 2020, *Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020*

Les départements les plus jeunes incluent non seulement les régions historiques d'implantation, mais également les nouveaux axes secondaires (quart Nord-Ouest et Garonne). A l'inverse, les départements les plus vieux sont aussi ceux qui se dépeuplent le plus vite, dans le quart Nord-Est et le Pas de Calais. On peut toutefois observer deux exceptions : la Corse d'une part qui est l'une des régions les plus « jeunes » de France, mais aussi l'une où la population marocaine est en diminution. Et la région lyonnaise où la proportion des moins de quinze ans reste limitée malgré une croissance du nombre de Marocains observée sur la période. Si l'on excepte ces deux cas, on en déduit que la croissance de la population dans les nouveaux axes est le fait d'une immigration récente, en âge de faire des enfants. Dans les bassins historiques l'accroissement de la population est davantage le fait du dynamisme démographique que d'une augmentation de l'immigration dans ces régions. Ces résultats préliminaires restent à confirmer par une analyse de la distribution des visas de premier séjour par département. Ces données ne sont pas disponibles au moment où ces lignes sont écrites.

Pour terminer cette présentation de la répartition géographique des Marocains, une étude de l'habitat des Marocains en France permet de préciser leur inscription spatiale (Figure 7). Celui-ci est largement dominé par le logement en immeuble. Et près de 40% résident dans un grand ensemble. A l'inverse, 2% des personnes de nationalité marocaine vivent dans une maison hors agglomération. On en déduit

que cette population est, dans son écrasante majorité, urbaine, avec une tendance à vivre dans les quartiers populaires des grandes villes.

Derrière cette répartition, on peut lire le profil ouvrier de cette population. Il faut cependant noter que 18% vivent en maison. Faut-il y voir la marque d'une classe moyenne marocaine ? L'analyse du profil socioprofessionnel va permettre de préciser la segmentation sociale de cette population.

## **2. Les paradoxes de la configuration socio-professionnelle des Marocains en France**

Un regard porté sur la structure socioprofessionnelle révèle le paradoxe de la situation économique des Marocains en France. Les indicateurs de précarité et de mobilité sociale coexistent et renvoient au modèle d'assimilation segmentée développé par la sociologie américaine. Nous verrons que, en raison de vulnérabilités sociales persistantes, cette population a été fortement affectée par la pandémie de COVID 19. Nous tenterons enfin de tirer les enseignements de cette divergence socio-économiques et les implications qu'elle pourraient avoir tant en termes de rapports de classes que de genre.

### *Une « assimilation segmentée »*

Cette section repose sur les données des enquêtes emplois 2019 et 2020 de l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE). Cette enquête trimestrielle est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 15 ans et plus<sup>6</sup>.

Les Marocains présentent un pourcentage de personnes au chômage<sup>7</sup> (8%) et d'inactivité (52,6%) plus élevé que ceux de la population générale (respectivement 4,2% et 49,5%). L'inactivité des femmes explique en grande partie ce différentiel puisqu'elles sont à 65% hors du marché du travail. De même, la proportion des Marocaines au chômage atteint 8,9%, soit plus de deux fois la moyenne nationale.

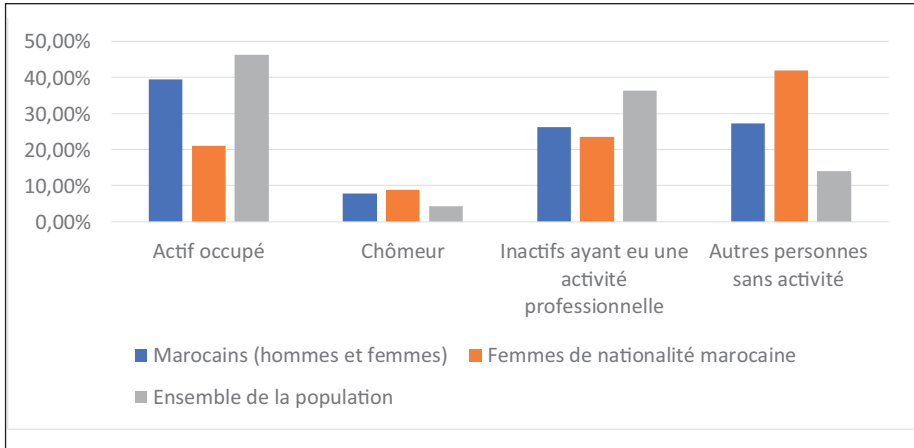
Il n'y a rien de nouveau dans ce constat. Depuis une vingtaine d'années, différentes campagnes de testing<sup>8</sup> ont mis en évidence les discriminations à l'embauche existante pour les candidats d'origine africaine, les personnes de religion musulmane, les personnes vivant dans des quartiers de mauvaise réputation et les femmes (Du Parquet et Petit, 2019). Ceci, même si ces trois critères ne se croisent pas de la même façon : on observe par exemple que la discrimination pour raison religieuse tend à s'effacer avec la hausse des qualifications pour les femmes mais elle persiste chez les hommes. Cela s'explique également par le moindre niveau d'éducation des Marocains (voir ci-après).

<sup>6</sup> En 2019, l'échantillon trimestriel incluait 57.000 logements

<sup>7</sup> Ce pourcentage n'est pas le taux de chômage couramment utilisé. Celui-ci se définit comme le pourcentage de personnes sans emploi parmi les personnes actives. Le graphe ci-dessus présente le statut d'activité et inclut les personnes inactives dans le calcul des proportions. En 2020, le taux de chômage pour les personnes de nationalité marocaine est de 17% contre 8% dans l'ensemble de la population.

<sup>8</sup> Le testing est une méthodologie d'enquête qui consiste en l'envoi massif de candidatures d'embauche construites à la partir d'un même CV et dont on modifie la variable testée.

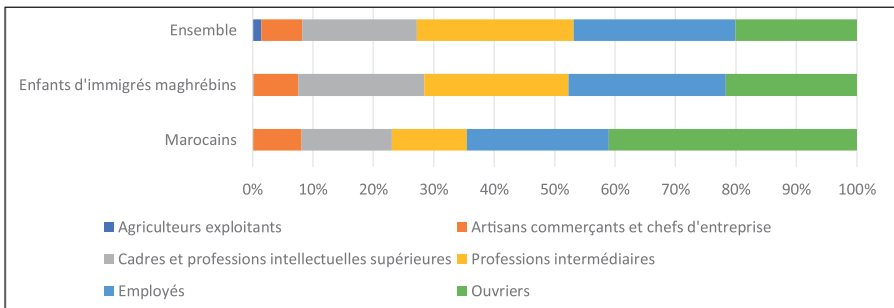
**Figure 8 : Statut d'activité (sens BIT)**



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Les données disponibles permettent de préciser la nature de l'inactivité. La catégorie « inactifs ayant eu une activité professionnelle » regroupe essentiellement des personnes retraitées. Elle est de 13 points inférieurs à la moyenne nationale (23% contre 36%) en raison de la jeunesse relative de cette population. Inversement, le nombre d'inactifs n'ayant jamais exercé d'emploi atteint près du double de la moyenne (27% contre 14%). Cela concerne les enfants scolarisés, mais surtout les femmes au foyer : 42% d'entre elles n'ont jamais eu d'emploi.

**Figure 9 : Catégories socioprofessionnelles des actifs occupés (2020)**



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

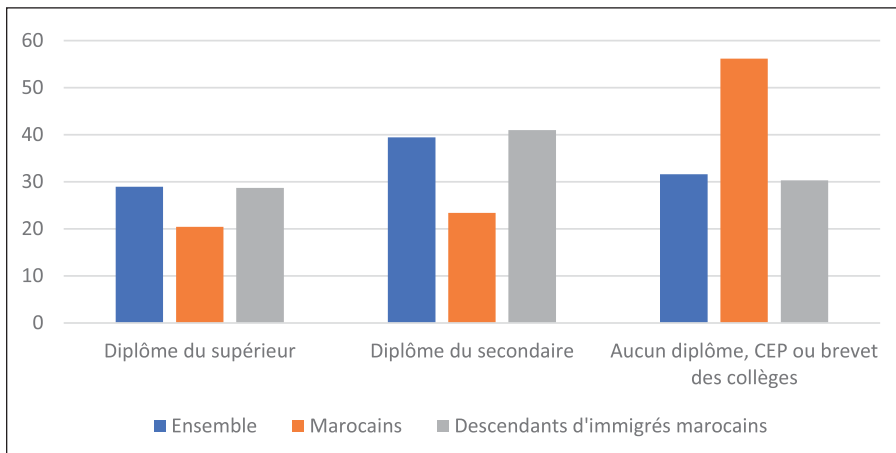
Le portrait économique des Marocains en France se précise lorsque l'on regarde leur répartition entre principales catégories socioprofessionnelles.

L'examen du statut des personnes actives confirme également la prédominance de l'emploi peu qualifié parmi les Marocains en France : 41% occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. A l'inverse, les cadres ne représentent que 15% des actifs, contre 19% dans l'ensemble de la population. Et ce différentiel est encore plus fort pour les professions intermédiaires (12% contre 26%). A noter la

surreprésentation des artisans et chefs d'entreprises (8% contre 7% en moyenne). La présence des Marocains dans le secteur de la restauration, de l'alimentation de détail ou de l'import-export est un fait documenté par la recherche depuis trois décennies (Ma Mung et Simon, 1990; Lacroix, 2003).

Nous avons voulu ici mettre ces données en regard avec celles des enfants de migrants. Il faut souligner ici que les chiffres renvoient aux enfants d'immigrés dont au moins un parent est né au Maghreb, les données concernant spécifiquement les enfants de Marocains n'étant pas disponibles. Toutefois, le contraste est ici saisissant. Le trait marquant qui ressort de ce graphique est le niveau de qualification de cette population. La proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des personnes enquêtées (21%). Quant aux professions intermédiaires, elle est alignée sur celle de la population générale. On observe donc parmi les catégories qualifiées, plus qu'un rattrapage d'une génération à l'autre. Et le niveau de qualification est en forte augmentation : les cadres ne représentaient que 10% des actifs occupés parmi les descendants d'immigrés en 2010 (Lacroix, 2018a).

**Figure 10 : Niveau d'éducation (2020)**



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Cette tendance intergénérationnelle est appelée à être confortée dans les années à venir dans la mesure où elle s'enracine dans une élévation du niveau de diplôme parmi les descendants de Marocains. Ce groupe présente aujourd'hui un niveau d'éducation équivalent à celui de la population générale. La dynamique de rattrapage d'une génération à l'autre s'observe à tous les niveaux de diplôme.

Toutefois, le niveau de qualification ne suffit pas à caractériser le profil socioéconomique des descendants de migrants. En effet, leur présence parmi les ouvriers et les employés reste supérieure à la moyenne nationale (et supérieure à la moyenne de la population marocaine dans le cas des employés). Par ailleurs, le taux de chômage parmi les descendants d'immigrés reste sensiblement plus élevé que celui de la moyenne nationale : 12% selon l'enquête emploi au 4<sup>e</sup> trimestre

2020 (contre 8%). Le passage d'une génération à l'autre ne suit donc pas une trajectoire d'intégration linéaire. Il renvoie plutôt au scénario d'une « assimilation segmentée » (segmented assimilation) (Portes, Fernandez-Kelly, et Haller, 2005), à savoir un mode d'inscription dans la société réussi pour une partie tandis que le reste du groupe est marqué par une stagnation dans les strates les plus dépourvues en capital économique et humain. Je reprends ici cette expression d'assimilation segmentée pour caractériser cette fragmentation. Je tiens cependant à souligner que le recours à cette expression ne signifie pas, à mes yeux, la disparition de traits culturels, d'un sentiment d'appartenance ou de liens avec leur « marocanité ». Je me démarque ici d'une définition française et classique du terme d'assimilation. Ceci étant dit, ces chiffres révèlent en filigrane les nouvelles lignes de fracture des Marocains en France avec la formation d'une classe moyenne concomitante avec la reproduction d'une classe ouvrière.

### *Chômage et surmortalité pendant la pandémie*

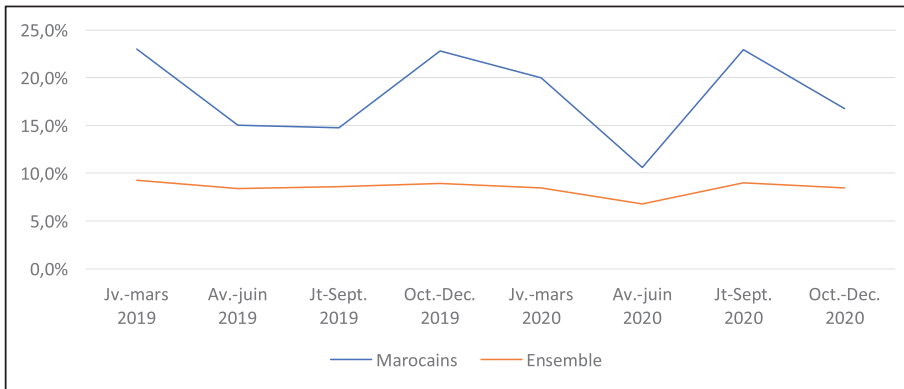
Pour compléter ce portrait économique des Marocains en France, il convient d'évoquer les effets de la pandémie sur cette population. Différents comptes rendus ont fait état du lourd tribut payé par les étrangers en France. On sait que, toutes causes confondues, les décès ont augmenté de 48% en mars et avril 2020 parmi les personnes nées à l'étranger, contre 22% pour celles nées en France. Et cette augmentation atteint 54% parmi les Maghrébins (Papon et Robert-Bobée, 2020). Cette exposition des étrangers, et des Marocains en particulier, n'est pas spécifique à la France. C'est un fait documenté dans tous les pays d'immigration en Europe et en Amérique du Nord. Trois principaux facteurs expliquent cette surmortalité : une propension à résider dans des zones d'habitat dense, une présence plus forte de facteurs de comorbidité, une plus grande tendance à occuper des emplois dits « de première ligne ». La population marocaine remplit ces trois critères. D'abord, nous avons vu plus haut que les personnes de nationalité marocaine vivent en grande majorité dans un immeuble. Ensuite, les indicateurs de la santé montrent qu'elles sont davantage sujettes à des maladies : 38% des Marocains interrogés dans l'enquête emploi de 2020 se disent affectés par une maladie chronique ou durable (diabète, asthme, maladies cardiovasculaires, etc.), contre 31% en moyenne. Par exemple, le taux de prévalence du diabète parmi les Maghrébins serait de 14%, contre 7,5% en moyenne (Braud, 2020). Enfin, nous avons vu que la part des ouvriers et employés est particulièrement élevée. L'occupation d'emploi dans les services à la personne, dans le commerce, ou le gardiennage sont des professions particulièrement exposées, de même que des postes d'ouvriers où les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas optimales.

Cet effet de surmortalité, combiné à l'arrêt du rapatriement des corps pendant le pic de la pandémie a eu un impact qui pourrait s'avérer durable sur le choix du lieu d'enterrement des corps. Toutefois, la mobilisation pour la création du nombre de carrés musulmans dans les cimetières témoigne, depuis une dizaine d'années, d'un changement dans les pratiques. Parmi les populations immigrées en France (et dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne), la tendance au rapatriement est à la baisse (Afouni, 2014). Le taux de rapatriement est resté élevé parmi les Marocains grâce à un système d'assurances de rapatriement généralement fournies par les banques marocaines. Or la pandémie pourrait marquer une accélération de ces changements. Face aux difficultés à assurer les services de rapatriement,

les municipalités françaises, à la demande des associations et habitants, ont agrandi les carrés musulmans dans les cimetières. Il reste à voir si la pratique du rapatriement va retrouver ces niveaux pré-pandémie ou si les Marocains feront davantage le choix d'un enterrement dans le pays où vivent leurs enfants.

Un dernier effet du confinement est visible sur l'emploi des Marocains. La période de confinement obligatoire, qui s'est étendue du 17 mars au 11 Mai 2020, suivie d'une reprise très progressive des activités économiques, a suscité la mise en place d'une allocation pour les personnes se retrouvant, de fait, privées de leur activité. Les Marocains, dont la plupart occupent un emploi salarié, ont été davantage concernés par ces mesures que la moyenne de la population. Cela s'observe à travers la chute du taux de chômage dans cette population (voir graphique ci-dessous). Cette chute peut être considérée comme un effet du confinement dans la mesure où les personnes à la maison ne furent plus considérées en recherche active d'emploi, en particulier chez les jeunes. Ce taux passe de 20% en mars 2020 à 10% en avril de la même année. Il retrouve son niveau précédent dès la fin des mesures, au mois de septembre.

**Figure 11 : Taux de chômage 2019-2020**



Source : INSEE 2019, 2020, *Enquête Emploi en continu (version FPR) – 2019, 2020*

### ***Une population à la croisée des chemins***

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons identifié, une première rupture avec la fin de la prédominance du regroupement familial et l'augmentation des migrations qualifiées ou étudiantes. L'analyse du profil économique présentée dans cette section, révèle une seconde rupture : celle de l'émergence d'une classe moyenne et supérieure qui vient rompre avec l'histoire ouvrière de cette population. Cette émergence est aujourd'hui suscitée par l'élévation du niveau de qualification des descendants de migrants. Mais la combinaison des deux phénomènes est appelée à transformer en profondeur le profil social des première et seconde générations. Il s'agit d'une rupture majeure dans l'histoire migratoire de ce groupe. Pour autant, les traces de cette histoire ouvrière sont amenées à rester visibles pendant plusieurs décennies. Leur effacement est ralenti par l'inertie des mobilités sociales et la permanence des discriminations. La

population marocaine en France se trouve donc à la croisée des chemins. Son avenir présente deux scénarios possibles : soit le profil socio-économique des Marocains va progressivement se rapprocher de celui de la population générale (scénario de la convergence), soit les Marocains de France présenteront un profil socialement et économiquement fracturé entre d'une part une classe ouvrière qui restera importante et d'autre part une classe moyenne et supérieure occupant des emplois qualifiés (scénario de l'assimilation segmentée).

La trajectoire empruntée pourrait bien dépendre des femmes dont le taux d'inactivité reste très important aujourd'hui. Il conviendrait de suivre attentivement l'évolution des attitudes des Marocaines nouvellement immigrées et de celles des descendantes. Leur participation au marché de l'emploi et l'apport d'un revenu supplémentaire dans les ménages marocains pourraient précipiter les transformations en cours tant au niveau individuel qu'au niveau macro-social.

En attendant, la coprésence de dynamiques sociales divergentes est productrice de tensions à la fois démographiques, sociales, politiques et culturelles. La troisième partie examine quelques-unes de ces tensions analysées par les chercheurs.

### **3. De la segmentation socio-professionnelle à la fragmentation des classes sociales**

Cette section s'appuie sur une série de recherches qualitatives récentes. Elle explore la traduction de cette segmentation de la population marocaine dans ses pratiques privée (conjugalité, cuisine, logement) et publique (mobilisations politiques).

#### *Trajectoires conjugales et rapports de genre*

Comme nous l'avons vu, la place des femmes dans la vie économique et sociale de la société française est un facteur clé des transformations sociales en cours. Cette place n'a pas uniquement des effets économiques, mais influe également sur les autres dimensions de la vie collective : conjugalité, relations domestiques, pratiques culturelles, etc.

Hakima Mounir se penche sur le pouvoir des femmes au sein des familles maghrébines (Mounir, 2013). Elle passe en revue les stratégies mobilisées pour aménager une sphère de contrôle au sein d'un système à dominante patriarcale. L'utilisation des enfants, la ruse et la séduction sont autant d'instruments mobilisés par des femmes dépourvues de capital social et culturel. Les marges de manœuvre des femmes s'accroissent avec leur niveau d'étude ou l'exercice d'un emploi. L'ouvrage met en évidence les négociations discrètes dans la sphère privée plutôt que les mobilisations collectives dans la sphère publique. Mais, note l'auteure, les rapports hommes/femmes au sein du couple restent profondément inégalitaires. La prééminence masculine est rarement remise en cause, en particulier dans l'espace public, étant protégé par les codes d'honneur et de respectabilité.

Dans ce processus de production des normes patriarcales, les mères jouent un rôle ambivalent. Dans un article récent, Hakima Mounir évoque les rapports entre mères et filles. A partir des témoignages recueillis dans un forum de discussions, elle donne à voir les violences souvent verbales, parfois physiques, dont sont la cible les filles de Marocains vivant en France (Mounir, 2019). Les filles sont



d'autant plus la cible de contraintes qu'elles font l'objet d'une double injonction paradoxale, entre respect de la tradition et insertion dans une modernité à laquelle elles sont appelées (Ruper, 2017). Les interdictions de sortie, la façon de s'habiller, les fréquentations sont autant d'exemples de sujets soumis au contrôle de la mère et qui ne font pas l'objet de la même attention lorsque cela concerne les fils. A l'inverse, Saadia El Hariri montre que les mères peuvent être pour les filles des relais privilégiés pour négocier auprès des pères une sortie entre amie ou scolaire, la poursuite d'études, une relation avec un non musulman (El Hariri, 2003).

La construction de la masculinité est un autre sujet d'analyse abordé par Vulca Fidolini à travers une thèse de doctorat (Fidolini, 2015). Il montre comment l'hétérosexualité est intériorisée par les garçons comme une norme naturelle et biologique. De ce principe découle un double standard genré, où hommes et femmes n'ont pas à répondre au même régime de règles et d'attentes sociales. Les interdits islamiques restent structurants, même s'ils font office de point de référence producteur de sens plutôt que de règles rigides. Ils tracent la limite entre pratiques amoureuses licites et illicites. Ils sous-tendent également le choix du conjoint : les mariages avec un conjoint de même origine sont associés avec la religiosité des personnes concernées (Carol, Ersanilli, et Wagner, 2014). Hétérosexualité, hétéro-normativité et principes religieux forment un cadre d'actions et de représentations soumis au contrôle du regard de l'autre, au sein et hors de la cellule familiale. Comme pour les femmes, la capacité à négocier les limites de ce cadre dépend des ressources sociales, intellectuelles et financières des jeunes hommes. Pour les plus démunis, la sexualité prédatrice est parfois mise en scène comme mode de défense et de valorisation. D'autres au contraire puisent dans leurs ressources pour mettre en avant une sexualité plus responsable et plus conforme avec les normes culturelles.

Au regard de ces dynamiques de production des normes de genre et de sexualité, on comprend que le choix du conjoint est une affaire complexe, qui relève à la fois de l'appartenance de classe, des ressources des femmes et de l'adhésion à des normes culturelles et religieuses. Pour Nouri Rupert, la pression sociale en faveur d'une conjugalité intra-communautaire est plus forte au sein des classes populaires et moyennes (Rupert, 2017). Et cette pression opère davantage sur les filles que sur les garçons. Cette pression n'empêche pas une plus forte propension au divorce parmi les groupes sociaux les moins favorisés. Cette règle s'applique parfaitement aux Marocains puisque le taux de divorce dans cette population atteint 7,2%<sup>9</sup> parmi les ouvriers et 14,5% parmi les employés (contre respectivement 6% et 9,4% dans l'ensemble de la population). Et inversement elle descend à 3% et moins dans les classes supérieures. Pour certains, cela s'explique par les mariages de convenance, fait pour se mettre en règle. Pour d'autres, la rupture intervient à la suite d'un événement qui vient bousculer l'équilibre familial et remet en question l'autorité maritale : accident de travail, licenciement... La sociologue Catherine Delcroix met en évidence la façon dont ces incidents entraînent violences conjugales et divorce (Delcroix, 2013). Enfin on divorce plus facilement parmi les moins riches en capital car les femmes ont, de ce fait, moins à craindre une perte de leur niveau de vie.

<sup>9</sup> Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Inversement, les mariages mixtes (en dehors du groupe de référence) sont plus fréquents au sein des classes plus aisées. Mais, quel que soit le milieu social, les couples binationaux doivent faire preuve de capacité d'adaptation pour surmonter les regards extérieurs, que ce soit dans la sphère familiale, administrative ou professionnelle. Le conjoint natif opère une migration « intérieure » (par opposition à la migration spatiale du partenaire immigré) par l'adoption de codes culturels étrangers tel que conversion religieuse, ce qui l'amène à ressentir au quotidien les stigmates projetés par la société d'accueil, mais aussi en partageant le vécu du conjoint inséré entre deux sociétés (Odasso, 2016).

Dans ces travaux sur la conjugalité, on a examiné plus haut des facteurs et dynamiques intracommunautaires jouant sur les comportements individuels. Mais il est également question des contraintes exercées par la société française, sinon pour évoquer les injonctions à la modernité dont les filles font l'objet. Ces contraintes et le jeu de représentations qui les sous-tendent sont apparentes dans les pratiques administratives qui encadrent les mariages bi-nationaux (Robledo, 2018). Avec les restrictions imposées à l'immigration de travail, le regroupement familial est devenu une voie privilégiée pour immigrer en France. Les mariages binationaux sont de plus en plus encadrés par un dispositif du soupçon qui poussent le personnel administratif à vérifier non seulement la validité administrative de l'acte, mais également la réalité des sentiments des personnes concernées. Or, là encore, ce dispositif s'exerce davantage sur les classes populaires, et moins sur les personnes issues de milieux aisés et les couples homosexuels.

Ce dernier groupe fait néanmoins l'objet d'un autre type de dispositif du soupçon de la part de la société française. Les travaux de Salima Amari montrent comment les lesbiennes issues de l'immigration maghrébine sont elles aussi soumises à une double injonction dont la force normative est démultipliée par le caractère « illicite » de leur sexualité (Amari, 2018). Pour la majorité d'entre elles le « coming out », la révélation publique de leur identité sexuelle, est rendue impossible par la nécessité de protéger leur relation avec leur famille. Elles développent différentes stratégies pour cloisonner leur double vie en changeant d'apparence vestimentaire ou encore en contractant un mariage éclair. Dans le même temps, l'attente de ce coming out de la part des membres de la communauté homosexuelle est d'autant plus forte que s'exerce sur eux un soupçon quant à la réalité de leur homosexualité. Et ce soupçon est encore plus fort pour les femmes portant le voile et rend difficile l'intégration des milieux gay. Par ailleurs, il ne se vit pas de la même façon suivant le milieu d'origine des personnes concernées. Pour les Marocaines issues des milieux populaires, l'intégration de la communauté gay est vécue comme une ascension sociale. Pour celles issues d'un milieu aisé, ce sentiment est plus ambivalent : cette intégration s'accompagne le plus souvent d'une dégradation du niveau de vie.

Ces travaux se rejoignent pour révéler un ensemble de trajectoires amoureuses et conjugales différenciées en fonction du milieu social. Que ce soit dans la construction des identités sexuelles, hétéro-normées ou homosexuelles, dans le choix du conjoint dans ou hors du groupe de référence ou encore dans les recours au divorce, la situation de classe conditionne le regard des autres et donc les comportements individuels. Nous allons à présent rester dans la sphère familiale

pour voir comment se transforment les autres pratiques sociales et culturelles du quotidien.

***Pratiques culturelles de la sphère privée entre hybridité et compartimentalisation***

L'inscription des familles marocaines dans la société française se traduit dans le quotidien par des ajustements dans les pratiques culturelles, que ce soit la cuisine ou la langue écrite ou encore les façons d'utiliser le logement comme instrument pour scinder espace de vie et rôles sociaux.

Les pratiques alimentaires illustrent à bien des égards les micro-ajustements apportées dans les pratiques culturelles du quotidien. Dans leurs travaux sur la question, Natacha Calandre et Evelyne Ribert montrent comment ces pratiques ont été transformées par la migration (Calandre et Ribert, 2019). Tous les ménages enquêtés font montre d'une coexistence de plusieurs régimes alimentaires : cuisine marocaine, française, occidentale, voire asiatique, etc. Ils s'adaptent d'abord à la disponibilité des produits, ce qui les pousse à diminuer la préparation de plat issus de la cuisine marocaine (tajines, pastillas, etc.) pour introduire de nouveaux plats (frites, pizzas, burgers, viennoiseries au petit déjeuner, produits laitiers, etc.). Mais les auteurs notent également un changement dans la durée et le nombre des repas. Si, au Maroc, les familles peuvent avoir quatre repas, leur nombre est généralement de trois en France. De même, le petit déjeuner est raccourci afin de pouvoir s'adapter aux rythmes professionnels et scolaires. Enfin, comme pour les pratiques maritales, les variations observées dans l'alimentation dépendent beaucoup de l'âge et de l'appartenance de classe des personnes enquêtées. La présence de viandes et la variété des consommations dépendent en effet des moyens financiers des ménages, mais aussi de leur exposition à de nouvelles habitudes culinaires.

On observe ces pratiques adaptatives dans bien d'autres domaines que le domaine culinaire. Une étude sur l'écriture de l'arabe marocain menée auprès d'enfants de neuf ans montre comment ces enfants utilisent des règles de grammaire française pour combler leurs défaillances dans la maîtrise de cette langue (Wetz, 2015). On voit par là comment cette hybridation culturelle pénètre les structures cognitives des Marocains en France. Cette compétence multiculturelle se traduit dans la sphère professionnelle par une tendance à occuper une situation d'intermédiaire entre le public maghrébin et leur employeur. C'est par exemple le cas à l'hôpital où les médecins marocains ou franco-marocains sont sollicités pour gérer les relations avec les patients nord africains. Leurs compétences linguistiques et leurs capacités culturelles présupposées, sont ici utilisées par leur hiérarchie pour justifier cette sollicitation (Kob et Idris, 2020).

Si l'hybridation et l'emprunt simultané à plusieurs registres culturels est une première voie d'adaptation mise en évidence par les recherches, le cloisonnement en est une autre. Un exemple nous est donné par une vignette proposée par François Chobeaux. Dans un article récent, ce travailleur social raconte le contraste entre l'attitude d'une famille marocaine dans l'espace public et dans son espace privé. Afin de discuter avec les parents d'un voyage scolaire de l'une des filles de la famille, l'auteur s'est rendu au domicile de ces personnes qu'il connaissait bien. Il est surpris par l'aménagement de l'appartement, son mobilier, l'accueil de ses hôtes en djellabas pour les hommes et robes arabes pour la mère

et ses filles, alors qu'ils portent des vêtements occidentaux à l'extérieur. Même le père choisit de s'exprimer en arabe (alors qu'il parle français avec l'auteur en dehors du domicile). Le foyer apparaît dès lors comme l'espace de reproduction de la marocanité tandis qu'ils adoptent les codes vestimentaires et linguistiques de la société française à l'extérieur : « *je sonne, la porte est ouverte par le grand... sur le Maroc* » écrit-il (Chobeaux, 2020, 63). Les parents forcent le trait de ce contraste afin de faire comprendre que le travailleur social se situe sur leur terrain. L'aménagement du logis des immigrés introduit néanmoins dans leur espace de vie français, une reconstruction d'une intimité marocaine, nourrie par la décoration, les ustensiles (théière, etc.) le mobilier (salon marocain). Il participe d'une logique de juxtaposition et d'articulation des registres culturels plutôt que d'une combinaison de ceux-ci.

Dans leur adaptation au contexte de la société d'installation, les Marocains oscillent entre pratiques d'incorporation de multiples registres culturels et de compartimentalisation. Ces quelques exemples très succincts n'épuisent toutefois pas le sujet. Il serait nécessaire de voir comment ces adaptations se négocient au sein de la cellule familiale, comment elles affectent les comportements et trajectoires à l'extérieur du foyer, comment elles affectent de façon différenciée les hommes et les femmes. On manque de travaux récents attentifs à ces évolutions fines, visibles uniquement si l'on rentre dans la sphère intime des familles. Les analyses de Stéphane Baud tirées de l'observation d'une famille algérienne (Beaud, 2018) restent pertinentes pour comprendre ce qui est en jeu parmi les Marocains. Il observe comment, au sein d'une même fratrie, les comportements différenciés des parents à l'égard de leurs enfants conduisent à des trajectoires extrêmement différentes : tandis que les filles aînées poursuivent leurs études et accèdent à des postes qualifiés, les garçons arrêtent plus tôt et doivent plus longtemps faire face au chômage. La plus grande permissivité et la socialisation locale expliquent le moindre investissement dans l'école. La segmentation des trajectoires s'enracine donc dans les choix individuels et privés.

Sortons à présent de la sphère familiale pour explorer les incidences des évolutions culturelles et démographiques de la population marocaine à l'étranger sur la formation d'identités politiques et de mouvements sociaux dans la sphère publique. On le verra à travers les mobilisations autour du vieillissement ou encore l'attrait de l'islamisme radical au sein d'une frange de la jeunesse.

### ***Evolutions socio-démographiques et nouvelles mobilisations politiques***

Le vieillissement de la population marocaine en France est un phénomène bien documenté. On a vu plus haut que les plus de 55 ans représentaient le second groupe d'âge le plus important. Et ce phénomène est appelé à s'accroître dans la mesure où leur croissance est plus rapide que celle de la population marocaine. Selon Jean-Louis Rallu, le nombre de Marocains de plus de 65 ans a doublé entre 2008 et 2018 et il est appelé à tripler entre 2018 et 2028 (Rallu, 2017). Et cela concerne en particulier les femmes. Cette croissance est liée au faible nombre de retour enregistré dans cette population. Les problèmes de transferts des pensions (accords de 1965 réformés en 2011), le non-versement de certaines allocations comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées, le manque de service de santé et les problèmes de prise en charge, sont autant de freins à ces

retours effectifs. Avec l'enracinement de cette présence des personnes âgées en France, on observe l'émergence d'un tissu associatif à même de prendre en charge leurs besoins : dans les centres sociaux (Minguettes à Lyon), dans les mosquées (Vénissieux), dans les quartiers de résidence des migrants (Belsunce à Marseille) (Leblanc et Pinel, 2020). Le problème est particulièrement épineux dans les régions de faible immigration où les infrastructures existantes répondent mal aux besoins de ce public (Martineau et Plard, 2017). Il en va de même au Maroc où la prise en charge des migrants âgés qui choisissent le retour commence à devenir une question d'importance. De nouvelles associations sont ainsi créées dans les anciennes régions de départ, à Tiznit ou Agadir.

La mobilisation en faveur de la revalorisation de la pension des anciens combattants a permis de mettre pour la première fois en lumière les difficultés de cette population (Wanaïm, 2014). En 1999, à carrière égale, un militaire de carrière à la retraite pouvait toucher 6234 € par an, contre 374 € pour un Marocain ayant combattu au titre de tirailleur. En 2001, la haute juridiction administrative de Paris enjoint l'administration à revaloriser le montant de ces pensions. Cela concernait 43.000 personnes. L'alignement ne fut effectif qu'en 2011.

Plus récemment, une autre mobilisation a mis en évidence cette inégalité de traitement, cette fois au sein de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer). Dans les années 1970, quelques 2000 Marocains ont été recrutés sur la base d'une clause contractuelle les excluant des droits du régime général des cheminots (Chappe, 2018). Lors de leur départ à la retraite, ces cheminots découvrent qu'ils sont bénéficiaires d'une pension beaucoup plus faible que celle de leurs collègues français. Un collectif associatif formé de l'association Ismailia, Sud Rail, l'Association des Travailleurs Maghrébins en France, le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés), le MRAP (Mouvement de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme) et Droit à la différence, organise le dépôt d'une plainte au tribunal des prud'hommes. Le tribunal leur donne raison en 2015 et la décision est confirmée en appel en 2018.

Ces deux mobilisations sont l'expression de la constitution d'un champ associatif accompagnant une transformation démographique de la population marocaine en France (et de l'émergence de problématiques associées). Depuis lors, se sont multipliées les mobilisations pour répondre à l'insalubrité de leurs conditions de vie, le non-respect de leurs droits ou encore à leur isolement. La pandémie a, une fois de plus, mis en évidence la vulnérabilité de cette population : les associations se sont mobilisées pour prévenir la diffusion du virus dans les foyers de migrants où résident nombre de personnes âgées (El Baz et Daadouch, 2020). Les mesures sanitaires de confinement y sont impossibles à mettre en œuvre en raison de l'importance des communs et de la mixité du public. Les personnes âgées y côtoient donc des personnes qui ont continué à travailler, notamment dans les métiers de la sécurité ou du nettoyage ou en tant que livreur. Dans certains foyers, le taux de prévalence du COVID pouvait atteindre 88%.

Pour terminer ce chapitre des mobilisations politiques, il convient d'évoquer la question de l'islam radical qui exerce un attrait auprès de certains jeunes. La présence d'un tissu organisationnel de l'Islam conservateur marocain n'est pas en soi une nouveauté (Bruce, 2015). Mais les attentats de novembre 2015 ont révélé l'importance de réseaux de jeunes radicaux issus de l'immigration marocaine

et circulant entre la France et la Belgique (Bousois, 2017). Les travaux de Farhad Khosrokhavar sur le Djihadisme en France montre la complexité de cette population : tandis que certains sont issus de quartiers populaires dits « djihadogènes », quartiers creusets où sont implantés des réseaux islamistes qui prospèrent sur le terreau des fractures sociales ; d'autres sont issus des classes moyennes et cherchent une réponse à l'insécurité sociale, la discrimination et le manque de reconnaissance dont ils font l'objet (Khosrokhavar, 2019). Le sociologue distingue cinq facteurs favorisant l'insertion au sein de tels réseaux : la fréquentation d'un quartier populaire nourrissant un fort sentiment d'exclusion ; une fracture familiale caractérisée par une démission du père accompagnée de violence entre frères ; des séjours en prison ; un voyage initiatique dans un pays en conflit (Syrie, Yémen...). A ces facteurs liés à l'environnement social, il faut ajouter les facteurs comportementaux et notamment les problèmes psychologiques.

Les chercheurs français s'opposent autour de deux thèses. Pour les uns, le terrorisme est le produit d'une islamisation de la radicalité : l'Islam radical offrirait un prétexte idéologique pour l'expression d'un malaise social, comme ce fut le cas au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle pour l'anarchisme ou le nationalisme. Pour les autres au contraire, il serait le produit d'une radicalisation de l'Islam, c'est-à-dire une surinterprétation des préceptes d'un Islam conquérant. Les premiers mettent en avant l'absence de culture religieuse parmi des auteurs d'attentats. Leur engagement serait davantage lié à leur contexte familial et social, une carrière de délinquant, voire à leur profil psychologique (Khosrokhavar, 2018 ; Roy, 2016). Les seconds mettent au contraire en avant la diffusion d'un contexte idéologique entretenu par des organisations conservatrices, voire ouvertement djihadistes (Micheron, 2020 ; Rougier, 2021). L'analyse des transformations de la population immigrée marocaine (et plus largement, maghrébine), permet de proposer une troisième interprétation, celle d'une pathologie de l'assimilation segmentée. Les deux profils présentés par Fahrad Khosrokhavar renvoient aux deux trajectoires d'intégration socioprofessionnelles évoquées plus haut : celle d'une classe populaire peu qualifiée et souffrant d'une surexposition au chômage d'une part, celle d'une classe moyenne plus qualifiée mais pour qui les discriminations sont autant d'obstacle à l'accès au logement et au marché du travail. Ces perdants de la mobilité sociale vivent d'autant plus mal le succès de leurs proches parvenant à intégrer les strates moyennes et supérieures de la société. L'Islam radical est pour eux une réponse au sentiment de déclassement à la fois absolu (en restant bloqués dans une situation de précarité) et relatif (tandis que d'autres réussissent mieux qu'eux-mêmes) qu'ils subissent.

La fragmentation en termes de classe de cette population produit des effets sur les identifications politiques des Marocains en France. On vient de le voir dans l'émergence de nouvelles formes de mobilisations politiques en lien avec les transformations démographiques (vieillesse) et sociales (assimilation segmentée) de cette population. Plus largement, la segmentation de classe entraîne une fragmentation de cette population et le développement de comportements et stratégies de distinction (Bourdieu, 1979) qui dépasse le champ politique. Pour ceux en ascension sociale, l'affichage d'une adoption des codes dans la société française s'accompagne de l'expression d'un rejet d'une appartenance intracommunautaire. Ainsi, une étude montre que l'adhésion aux valeurs d'assimilation et de laïcité est corrélée à une appréciation plus négative

des autres Marocains en France. Inversement, parmi ceux qui ont une préférence pour les valeurs de multiculturalisme et de citoyenneté, la confiance accordée aux Marocains est plus forte (Badea et al., 2015). Il faudrait vérifier par des études comparatives si cette situation est propre à la France, un contexte propice aux discours visant le « communautarisme », ou si les liens intracommunautaires se dissolvent avec l'intégration quel que soit le contexte. Toutefois, on peut soutenir l'hypothèse que la segmentation de classe s'accompagne d'une complexification des liens intracommunautaires.

Il nous reste à voir si cette fragmentation socio-professionnelle affecte également les liens avec le Maroc.

#### **4. Rapport au pays d'origine : des transferts monétaires aux transferts politiques**

On observe un certain renouvellement dans les études sur le transnationalisme migratoire des Marocains de France. La littérature sur la question a longtemps été dominée par les transferts monétaires et l'engagement des Marocains dans le développement de leur région de départ. Les données récentes sur la question montrent que les transferts en provenance de la France ont bien résisté pendant la pandémie.

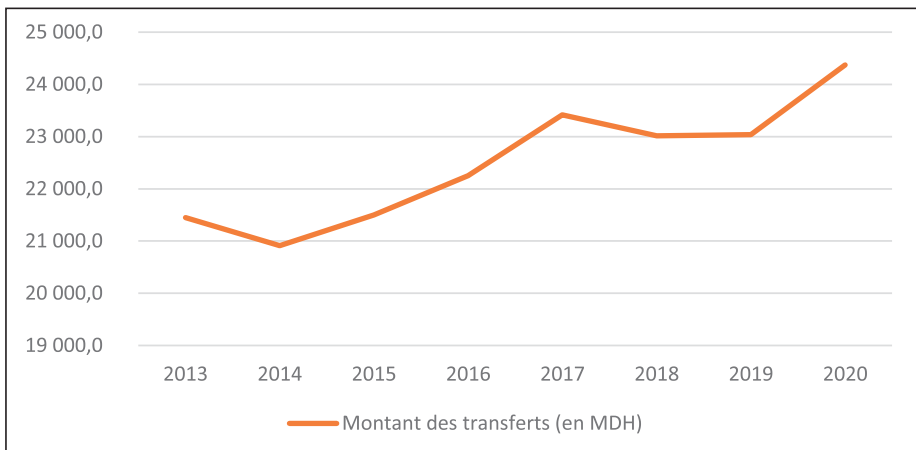
Après trois années de stagnation (2017-2019), l'année 2020 a vu les transferts des Marocains en France repartir à la hausse avec un montant record de 24,375 millions de Dirhams. Il faut y voir un signe de la reprise de l'activité et de la baisse du chômage déjà évoquée ci-dessus.

Les transferts collectifs dit « de développement » à caractère caritatif restent également une forme importante du lien avec le Maroc. Ce type d'engagement, parfois teinté de motivations politiques, est toujours présent dans l'actualité scientifique. Il est largement porté par les acteurs issus du militantisme de la gauche marocaine en France (Arab, 2017). Je ne développerai pas ce point qui a été développé dans l'édition précédente des Marocains de l'Étranger (Lacroix, 2018b). Mais ils intéressent également une nouvelle génération, amenée à l'activisme associatif par le mouvement du 20 février.

Les chercheurs s'accordent pour dire que le mouvement du 20 février 2011 a eu un écho important parmi plusieurs générations de militants en France. Ce jour-là une manifestation rassembla une centaine de personnes sur la place du Trocadéro et d'autres furent réunies à Nantes, Lille ou Marseille (Dumont, 2016). Ces manifestations, et celles qui suivirent jusqu'au Printemps 2012, rassemblent un collectif hétéroclite d'organisations traditionnelles de la gauche marocaine en France : l'Association de Défense des Droits Humains au Maroc (ASDHOM), l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF) ; mais aussi des organisations islamistes telles que Justice et Charité. Le rapprochement entre ces deux mouvements fut initié dans les années 2000 en marge des mobilisations en faveur de la Palestine. Toutefois, lorsque fin 2011, le parti de la Justice et du Développement (PJD) remporte les élections législatives au Maroc, les organisations islamistes se retirent du mouvement du 20 février en France. Ces mobilisations se sont soldées par un semi-échec. Ils ont suscité la prise en compte des intérêts des migrants lors des mesures prises pour répondre au Printemps

Arabe : constitutionnalisation du droit des votes des émigrés, création du Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger (voir Lacroix, 2014). Toutefois, elle n'a pas su accoucher d'un paysage associatif et militant durable. La diversité des organisations impliquées est l'un des facteurs explicatifs du semi-échec de cette mobilisation. Mais, pour Antoine Dumont, on peut lire dans la faiblesse de cette mobilisation le symptôme d'un changement d'échelle dans l'activisme immigrés. Les associations se forment davantage autour d'enjeux locaux et immédiats, que ce soit en France (citoyenneté locale, lutte contre les discriminations, droit des personnes âgées) ou au Maroc (développement et activités caritatives). L'échelle nationale est ainsi délaissée au profit d'une échelle locale ou translocale. Il est possible que le mouvement du 20 février fût le chant du signe d'un militantisme nationaliste qui a structuré les engagements expatriés depuis l'indépendance du pays.

**Figure 12 : Transferts MRE France-Maroc (2013-2020)**



Source : *Office marocain des changes, 2021*

Pour autant, plusieurs auteurs voient dans ce mouvement les signes d'une mutation en cours. Hayat Berrada Bousta note en effet que les mobilisations incluaient une part importante d'étudiants récemment arrivés en France (depuis moins de trois ans) (Berrada-Bousta, 2012). Elle met cette présence étudiante en regard avec l'importance des mobilisations des « brûleurs de frontières », en France également, mais surtout dans les villes portuaires marocaines : Tanger, Al Hoceima, Bouayach. L'auteur voit dans ces deux populations « étudiants » et « brûleurs », le même désir de sortir d'un pays qui ne répond pas à leurs aspirations. Il y aurait donc une continuité logique entre exit migratoire et implication dans le mouvement du 20 février. La jointure entre ces catégories lors du Printemps Arabe fut mise en lumière dans le cas d'autres groupes, et notamment parmi les Égyptiens en France (Lamblin, 2018). Pour autant, la fracture sociale qui sépare ces deux groupes bloque la constitution d'un mouvement social unitaire. L'absence de cadre idéologique commun ne permet pas de réaliser ce qui avait pu se produire dans les années 1970, tandis qu'ouvriers et exilés politiques se rassemblaient sous la bannière de l'Association des Marocains de France.



Un autre groupe sensibilisé par le mouvement du 20 février est celui des descendants d'immigrés. Ces derniers furent beaucoup moins nombreux que les personnes nouvellement arrivées précédemment évoquées. Pour autant, les présents ont poursuivi leur investissement associatif à travers la création d'une nouvelle génération d'organisations. Laurent Lardeux évoque deux profils (Lardeux, 2018). Les premiers sont les enfants des militants de la première génération. Leur engagement réactive une mémoire familiale du militantisme soit gauchiste, soit dans le domaine des Droits de l'Homme. Toutefois, ils ne choisissent pas forcément de s'inscrire dans les mêmes structures et optent pour une cause qui leur paraît plus adaptée à leur statut de Franco-marocain (humanitaire, développement). Les seconds sont des jeunes qui n'ont pas de parents engagés dans une cause politique particulière. Leur engagement est dès lors teinté de ce que d'aucuns appellent un transnationalisme réactif (Itzigsohn et Saucedo, 2002), c'est-à-dire un réinvestissement vers le pays d'origine en réaction au racisme et la discrimination ressentie dans la société d'accueil.

Là encore, il est peu vraisemblable que ces trajectoires individuelles rapportées par Laurent Lardeux soit représentatives de l'émergence d'un militantisme transnational de seconde génération. Il semble que le nombre de personnes concernées soit trop faible pour susciter un mouvement pérenne.

Les jeunes vivant en France, qu'ils soient nés dans ce pays ou plus récemment arrivés manifestent leur marocanité par d'autres canaux. Internet et les réseaux sociaux en sont un exemple. Le site Yabiladi créé en 2002 par un descendant de migrant, réunit des personnes, souvent très jeunes, à la recherche d'une communauté virtuelle. Selon Tarik Samak, la moitié des usagers seraient nées en France. Le site revendique plus d'un million de visiteurs par mois (Samak, 2017).

L'autre indicateur de l'attachement au pays est celui de l'intentions de retour. Celle-ci est plus fortement marquée parmi les immigrants récents. La France et l'Espagne sont donc, en toute logique, les deux pays où ces intentions sont les plus fortes (respectivement 16% et 20% selon le sondage de Gallup World Poll, 2013) (OECD, 2017). Une étude de Jamal Bouoiyour et Amal Miftah dresse un portrait-robot des personnes ayant une intention de retourner (Bouoiyour et Miftah, 2014). Ces derniers sont plutôt jeunes, disposent de revenus modestes (1500 à 2000 euros par mois) ou sont étudiants. Ils sont par ailleurs plutôt qualifiés (diplômés du supérieurs) et envoient régulièrement de l'argent à leur famille restée au Maroc. Ces personnes sont donc inscrites dans un jeu de relations familiales transnationales, tandis que leur niveau d'étude leur permet d'envisager une réinsertion professionnelle au Maroc. Toutefois, les intentions de départ ne sont pas nécessairement des intentions de retour. Les migrants souhaitent parfois quitter la France pour se rendre dans un autre pays afin de continuer leur trajectoire migratoire et professionnelle. Cette intention de s'établir dans un pays tiers augmente avec le niveau de diplôme. Elle concerne donc cette population évoquée plus haut de travailleurs qualifiés évoluant dans un marché du travail ou un champ de relations sociales internationalisées.

## Conclusion

Les migrations marocaines vers la France sont aujourd'hui en pleine mutation. On l'a vu à travers l'évolution des flux migratoires marqués par la fin de la prédominance de l'immigration familiale au profit d'une immigration qualifiée. Cette évolution des profils migratoires se conjugue avec l'émergence d'une jeune génération diplômée, bien qu'imparfaitement insérée sur le marché du travail. Dans le même temps persiste une immigration non qualifiée, parfois condamnée à la clandestinité en raison de la sélectivité des politiques migratoires. Elle alimente la reproduction des strates les plus pauvres de la population marocaine en France, bloquée en bas de l'échelle des revenus par l'inertie des structures sociales et la discrimination. Comme nous l'avons évoqué en introduction, ce qui caractérise aujourd'hui la migration marocaine, c'est l'hétérogénéité des expériences migratoires.

La première partie de ce chapitre a proposé une appréhension statistique de cette diversité. Elle a mis en évidence les principes d'une assimilation segmentée qui fracture les Marocains en France. Que ce soit en termes de catégories socioprofessionnelles, ou encore de niveau de diplôme, tout indique un alignement des standards sociaux sur la population générale lors du changement de génération. Dans le même temps, on voit que ce passage reste problématique, freiné par la reproduction sociale (un fils d'ouvrier a plus de chance d'être ouvrier) et la discrimination qui complique l'accès à l'emploi.

Les deux parties suivantes se fondent sur les travaux qualitatifs récents pour examiner la façon dont cette diversification des profils se traduit dans les pratiques culturelles, matrimoniales et politiques, à la fois dans la société d'accueil et vis-à-vis de la société de départ. Il s'agit ici de voir comment ces différences de positions sociales génèrent des différences de classes sociales. Que ce soit dans les pratiques culinaires, le choix du conjoint, la sexualité, les modes d'habiter ou de consommation, etc. les auteurs notent une différence de comportement en fonction de la position sociale. Cette différence peut varier d'un domaine à l'autre : tolérance plus ou moins forte à la mixité, compartimentalisation ou non des modes de vie, etc. Cette transition ne va pas sans générer de nouvelles lignes de fractures politiques. Fractures générationnelles d'abord : on le voit avec l'émergence de la problématique liée aux vieillissements des populations ou encore avec l'irruption de l'islamisme politique parmi les jeunes. Fractures sociales ensuite : on peut les lire à travers le morcellement du lien intra-communautaire érodé par la divergence du rapport à la société d'accueil, mais aussi à travers la façon dont les jeunes générations redéfinissent leur rapport au Maroc. Le mouvement du 20 février fut un moment d'interpellation pour ces jeunes à la recherche d'une identité politique.

J'ai émis l'hypothèse que l'assimilation segmentée donne une clé de compréhension des dynamiques en cours. La constitution de nouvelles classes d'âge explique l'émergence de nouvelles mobilisations. C'est le cas des « chibanis » cherchant à faire valoir leurs droits à la retraite. Mais c'est aussi le cas pour l'engagement dans l'islam politique d'une partie de la jeunesse immigrée. Cette dynamique d'assimilation segmentée qui porte la réussite de certains tandis que d'autres s'enferment dans la marginalité, est génératrice de frustrations amplifiées par les stéréotypes négatifs dont souffrent les jeunes maghrébins. Cette dynamique d'assimilation segmentée explique également l'absence de pérennisation du mouvement du 20 février. Ce mouvement aurait pu être en effet un événement à

la hauteur de ce qu'a été Mai 68 pour la génération précédente. Les manifestations de 1968 ont en effet rassemblé les différentes franges de l'immigration marocaine et notamment les ouvriers et exilés politiques. Cette jonction a permis d'amplifier le mouvement de la gauche en exil. Les marches du 20 février ont également été le point de ralliement d'une population hétérogène : militants gauchistes et islamistes, jeunes nés en France, étudiants marocains, etc. Pour autant, aucune structure pérenne n'a émergé de cet assemblage. Les chercheurs l'expliquent par la localisation des luttes au détriment d'une vision nationale. Mais on peut également supposer que l'hétérogénéité des appartenances sociales obère la formation d'un socle idéologique et donc d'un programme commun. En conséquence, le mouvement du 20 février en France n'a pas su faire communauté.

De cette mécanique de classe parmi les Marocains de France, ce chapitre ne fait au mieux qu'en pointer quelques aspérités. L'immense majorité des travaux se focalise sur les franges populaires, délaissant la réalité d'une émergence des classes moyennes et supérieures issues de l'immigration. Ce biais n'est pas propre à la recherche sur les migrations, mais il pèse sur la compréhension des dynamiques sociales en cours. Par ailleurs, il contribue à renforcer la perception dans l'opinion publique d'une équation immigration = pauvreté. On manque de travaux portant sur la formation d'une classe moyenne issue de l'immigration marocaine, ses pratiques, ses comportements, son insertion transnationale.

La recherche sur l'immigration marocaine et ses descendants en France doit donc évoluer en conséquence. Elle doit prendre en compte sa diversité, ses lignes de fracture et ses « lutte des classements ». Cela passe par une plus grande attention accordée à la formation d'une classe moyenne et supérieure et ses caractéristiques. Les modalités de l'ascension sociale sont tout aussi déterminantes que celle de la relégation pour comprendre ce qui est à l'œuvre aujourd'hui. Cela passe enfin par une attention accordée à la place des femmes. Leur place sur le marché du travail (encore relativement faible mais en augmentation) est à prendre en considération, de même que leur rôle dans les changements sociaux (ou leur conservation) au sein de la famille. Le rôle des femmes dans ce processus est probablement l'un des facteurs essentiels des changements en cours.

### Références citées

- Afiouni N., (2014), « The Death of Muslim Immigrants in Britain and France ». In *The Politics of Ethnic Diversity in the British Isles*, édité par Romain Garbaye et Pauline Schnapper, 74-89. Palgrave Politics of Identity and Citizenship Series. London: Palgrave Macmillan UK. [https://doi.org/10.1057/9781137351548\\_5](https://doi.org/10.1057/9781137351548_5).
- Amari S., (2018), *Lesbiennes de l'immigration. Construction de soi et relations familiales*. Vulaines sur Seine: Editions du Croquant.
- Arab C., (2017), « Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc ». *Noroi*, no 244: 35-46.
- Badea C., Er-rafiy A., Peggy C., Jean-Baptiste L. et Patrick G., 2015, « Ethnic in-group evaluation and adhesion to acculturation ideologies: The case of Moroccan immigrants in France ». *International Journal of Intercultural Relations*, no 45: 47-55.
- Beaud S., (2018), *La France des Belhoumi: Portraits de famille (1977-2017)*. Paris: La Découverte.
- Berrada-Bousta, H., (2012), « Soulèvements au Maroc et engagement des marocains en France ». *Migrations Société* 143 (5): 139-54.

- Bouoiyour J. et Miftah A., (2014), « Socio-Economic Profile of Return Migrants: Case of Moroccan Migrants Resident in France ». *European Economic Letters* 3 (1): 26-31.
- Bourdieu P., (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*. Le sens commun. Paris: Les éditions de minuit.
- Boussois S., (2017), « Lutte contre le terrorisme : la Belgique, maillon faible ? » *Politique étrangère*, no 4 (décembre): 173-85.
- Braud R., (2020), « Diabète des « immigrés » en France »: *Emulations - Revue de sciences sociales*, no 35-36 (décembre): 123-38. <https://doi.org/10.14428/emulations.03536.09>.
- Bruce B., (2015), « Governing islam abroad : the Turkish and Moroccan Muslim fields in France and Germany ». Thèse de doctorat, Paris: Institut d'études politiques. <https://www.theses.fr/2015IEPP0001>.
- Calandre N. et Evelyne Ribert., (2019), « Sharing norms and adapting habits. The eating practices of immigrants and immigrants' children from Malian and Moroccan origins in France ». *Social Science Information* 58 (1): 141-92.
- Cardona G., E., Jamid H., et Gardelle L., (2016), « The Highly Skilled Maghrebians « on the Move » : A Circular Cross-Border Dynamic from the Mediterranean ». *Journal of Mediterranean Knowledge* 1 (1): 45-64. <https://doi.org/10.26409/2016JMK1.1.04>.
- Carol S., Evelyn E. et Wagner M., (2014), « Spousal choice among the children of Turkish and Moroccan immigrants in six European countries: transnational spouse or co-ethnic migrant? » *International Migration Review* 48 (2): 387-414.
- Chappe, V-A., (2018), « Cheminots Marocains: une lutte syndicale et ouvrière ». *Plein droit* 117 (2): 32-36.
- Cheval P. et Peyroux O., (2019). « Mineurs et migrations ». *Les Cahiers Dynamiques* 74 (1): 24-32.
- Chobeaux F., (2020), « « Ici c'est chez moi ! » Récit d'une rencontre familiale à domicile ». *Vie sociale et traitements* 4 (148): 63-64.
- Delcroix C., (2013), « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France ». *Migrations Société*, no 145: 79-90. <https://doi.org/10.3917/migra.145.0079>.
- Du Parquet L. et Petit P., (2019), « Discrimination à l'embauche : retour sur deux décennies de testings en France ». *Revue française d'économie* 34 (1): 91-132.
- Dumont A., (2016), « Moroccan Diaspora in France and the February 20 Movement in Morocco ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 14 (3): 244-60. <https://doi.org/10.1080/15562948.2016.1208857>.
- El Baz A. et Christophe D., (2020), « Dans les foyers, une protection au conditionnel ». *Plein droit* 127 (4): 16-19.
- El Hariri S., (2003), « Des femmes marocaines en migration : un essai géographique ». Thèse de doctorat, Poitiers: Poitiers.
- Fidolini V., (2015), « Les constructions de l'hétéronormativité. Sexualité, masculinité et transition vers l'âge adulte chez les jeunes Marocains à l'âge adulte en France et en Italie ». Th. Doct. Sociologie, Strasbourg : Université de Strasbourg.
- Haas H. de., (2010), « Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration ». 24. IMI/DEMIG Working Paper. Oxford: International Migration Institute.
- Itzigsohn J. et Giorguli Saucedo Silvia., (2002), « Immigrant Incorporation and Sociocultural Transnationalism ». *International Migration Review* 36 (3): 766-98.
- Khosrokhavar F., (2018), *Le Nouveau Jihad en Occident*. Paris: Groupe Robert Laffont.
- . (2019). *Radicalisation*. Paris: Les Editions de la MSH.

- Kob F. et Isam I., (2020), « Enfants de migrants dans les institutions de soins de la société française. De l'entre deux cultures à l'entre deux structures ». *Vie sociale et traitements* 4 (148): 115-21.
- Lacroix T., (2003), « Les commerçants soussis en France, entre communautarisme et mondialisation ». *Panoramique*, no 65: 70-76.
- . (2018a). « Les Marocains de France. Maturation d'une communauté transnationale ». In *Les Marocains de l'Extérieur-2017*, par Mohamed Berriane, 383-414. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- . (2018b.) « Migration marocaine, régionalisation et développement local ». In *Les Marocains de l'Extérieur-2017*, par Mohamed Berriane. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- Lamblin C., (2018), « Vivre la révolution de 2011 à distance : sociologie des migrations égyptiennes en France ». Thèse de doctorat, Aix en Provence: Aix-Marseille. <https://www.theses.fr/2018AIXM0359>.
- Lardeux L., (2018), « Engagement transnational des descendants d'immigrés : carrières militantes et « rapport aux origines » ». *Cultures & Conflits*, no 109 (juillet): 61-82. <https://doi.org/10.4000/conflits.19881>.
- Le Clève A. et Peyroux O., (2018), « Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains ». Paris : Trajectoires.
- Leblanc J. et Pinel J., (2020), « Chibanis et chibanias ou l'(in)hospitalité au long cours. Une comparaison France - Maroc ». *E-Migrinter*, no 20. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2263>.
- Ma Mung E. et Gildas S., (1990), *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Recherche en géographie. Paris : Masson.
- Martineau A. et Plard M., (2017), « Le vieillissement des personnes immigrées en Maine-et-Loire. Analyse du discours d'acteurs médico-sociaux, associatifs et politiques ». *Norois*, no 244. <https://doi.org/10.4000/norois.6154>.
- Micheron H., (2020), *Le jihadisme français: Quartiers, Syrie, prisons*. Paris: Gallimard.
- Mounir H., (2013), *Entre ici et là-bas. Le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- . (2019). « Les violences intra-genre dans l'espace privé : des mères contre leurs filles en contexte migratoire ». *Pensée plurielle* 2 (50): 35-48.
- Odasso L., (2016), *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes. <https://www.decitre.fr/livres/mixites-conjugales-9782753551299.html>.
- OECD, (2017), « Talent Abroad: A Review of Moroccan Emigrants ». Paris: OECD. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264281-en>.
- Papon S. et Robert-Bobée I., (2020), « Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020 ». *INSEE Focus*, no 198. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049#consulter>.
- Portes A., Fernandez-Kelly P. et William J Haller., (2005), « Segmented assimilation on the ground: the new second generation in early adulthood ». *Ethnic and racial studies* 28 (6): 1000-1040.
- Rallu J-L., (2017), « Projections of Older Immigrants in France, 2008–2028 ». *Population, Space and Place* 23 (e2012). <https://doi.org/10.1002/psp.2012>.
- Robledo M., S., (2018), « Le véritable amour : le dispositif de soupçon à l'égard des couples binationaux ». *Autrepart* 2 (86): 23-41.
- Rougier B., (2021), *Figures du jihad mondial*. Quadrige. Paris: Presses Universitaires de France.
- Roy O., (2016), « Peut-on comprendre les motivations des djihadistes ? » *Pouvoirs* 158 (3): 15-24.

- Rupert N., (2017), « Faire couple avec l'intersectionnalité ? Trajectoires conjugales de Françaises dites « d'origine marocaine » en France ». *Les cahiers du CEDREF*, no 21.
- Samak T., (2017), « Moroccan diaspora in France: Community Building on Yabiladi Portal ». *Humanities Sciences* 12 (1): 1-8. <https://doi.org/10.12739/NWSA.2017.12.1.4C0213>.
- Wanaïm M., (2014), « Les anciens combattants marocains en France : leur séjour et l'usage de leur histoire (2000-2011) ». *Cahiers de la Méditerranée*, no 89. <https://doi.org/doi.org/10.4000/cdlm.7808>.
- Wetz C., (2015), « Orthographic competence among multilingual school children: writing Moroccan Arabic in France ». *International Journal of Multiculturalisme* 12 (2): 196-209.